

Note de synthèse
CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUIN 2016

Objet : Compte administratif et affectation des résultats – Exercice 2015 – Ville

Le Compte Administratif (CA) 2015 rapproche les prévisions budgétaires des réalisations effectives des dépenses (mandats) et des recettes (titres) de la Ville entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015. Il est en concordance avec le Compte de gestion établi par le Trésorier Municipal.

Ce compte administratif donne lecture de la gestion de la collectivité et des politiques menées en faveur des montreuillois. L'année 2015 marque une césure en matière budgétaire.

Les mesures d'économies mises en place commencent à porter leurs effets, les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées. Les dépenses de gestion de la collectivité diminuent de 7,3 M€ entre 2014 et 2015 soit -4,3 %. La masse salariale est stabilisée à 110,6M€ et ne progresse que de 0,7 %. Son poids dans l'ensemble des dépenses de gestion de la collectivité demeure cependant prééminent étant de 66,5 %. Les efforts de réduction portent donc sur les moyens alloués aux services, ce qui n'est pas sans limites. En 2015, la ville devait absorber le résultat déficitaire de l'exercice 2014, solder les paiements des opérations d'investissements qui venaient de s'achever et avaient été livrées, lancer les études des nouveaux équipements indispensables, dans ce cadre financier très contraint qui a été largement exposé, sans avoir recours au levier fiscal.

Le résultat de l'exercice est sensiblement positif (795 667€). La ville entame la reconstitution de son fonds de roulement. Le redressement doit être confirmé. 2015 permet de débiter un cercle vertueux afin de recouvrer des marges de manœuvre pour conduire une politique d'investissement dynamique.

Les besoins d'investissement, notamment pour les écoles sont importants, afin d'en assurer le financement la ville doit poursuivre sa politique d'amélioration et de modernisation de sa gestion.

L'exécution du budget se présente en trois étapes :

- I. Résultats de l'exercice, restes à réaliser et synthèse des principaux indicateurs financiers
- II. Analyse détaillée des comptes de l'exercice 2015 et actions menées au cours de l'année
- III. Résultats à affecter

I. RESULTATS DE L'EXERCICE, RESTES A REALISER ET SYNTHESE DES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

A. Résultats de l'exercice

Trois étapes successives permettent d'évaluer les résultats à affecter : au **résultat de l'exécution** doivent être additionnés les résultats reportés de 2014, ce qui permet d'obtenir le **résultat de clôture**. A ce dernier s'ajoutent les restes à réaliser de la section d'investissement (les reports) afin de déterminer le résultat final qu'il convient d'affecter.

1) LE RÉSULTAT COMPTABLE :

| Libellé | Section d'investissement | Section de fonctionnement | Total |
|-------------------------|--------------------------|---------------------------|----------------------|
| Titres de recettes émis | 83 056 308,14 | 188 451 907,63 | 271 508 215,77 |
| - Mandats émis | 65 925 825,72 | 183 790 811,20 | 249 716 636,92 |
| = Solde d'exécution | 17 130 482,42 | 4 661 096,43 | 21 791 578,85 |

Le résultat comptable de l'exercice présente donc un excédent total de 21.8 M€.

2) LE RÉSULTAT DE CLÔTURE ET LE RÉSULTAT FINAL :

Deux résultats sont à distinguer :

- le **résultat de clôture**, qui reprend les réalisations de l'année et les résultats de l'année précédente, avant les restes à réaliser.
- le **résultat final**, qui ajoute au résultat de clôture les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

| Libellé | Section d'investissement | Section de fonctionnement | Total |
|----------------------------|--------------------------|---------------------------|---------------------|
| Solde d'exécution 2015 | 17 130 482,42 | 4 661 096,43 | 21 791 578,85 |
| + Résultat reporté de 2014 | -18 917 954,10 | -2 077 957,28 | -20 995 911,38 |
| = Résultat de clôture | -1 787 471,68 | 2 583 139,15 | 795 667,47 |
| + Restes à réaliser : | 3 476 082,46 | | |
| <i>recettes</i> | 32 526 040,36 | | |
| <i>dépenses</i> | 29 049 957,90 | | |
| = Résultat final | 1 688 610,78 | 2 583 139,15 | 4 271 749,93 |

Le **résultat de clôture 2015** s'établit donc en un déficit de la section d'investissement (-1,79 M€) et en un excédent de la section de fonctionnement (2,58 M€), d'où un total de **0,79 M€**.

Concernant les restes à réaliser de la section d'investissement, il convient de souligner qu'ils correspondent :

- en recettes : à des emprunts contractés fin 2014 (8 M€) et en 2015 (8 M€) pour un total de 16 M€ mais qui seront encaissés en 2016, à des subventions obtenues mais non encaissées pour 16.5 M€, et enfin à des travaux exécutés d'office pour le compte de tiers.
- en dépenses : à des dépenses engagées mais non mandatées à la fin de l'exercice, à reporter sur l'exercice 2016.

Ainsi, le **résultat final**, qui correspond à la somme de l'excédent de la section de fonctionnement (2,58 M€) et de l'excédent de la section d'investissement (1,69 M€) s'élève à **4,27 M€**.

B. Les grands équilibres : des indicateurs en amélioration

L'exécution budgétaire de l'exercice 2015, qui présente par rapport au CA 2014 une évolution favorable, avec notamment une majorité d'indicateurs en amélioration, traduit donc un redressement de la situation financière. Toutefois, cette situation financière présente des rigidités importantes (niveau des charges et de l'endettement) et reste encore fragile (épargne améliorée par quasiment 9 M€ de recettes exceptionnelles de cessions). Cette amorce de redressement devra donc être consolidée sur les prochains exercices.

L'exécution budgétaire 2015 est caractérisée par les éléments d'équilibres suivants :

i. L'Épargne brute :

L'épargne brute, appelée également capacité d'autofinancement, s'élève à 21.7 M€ au CA 2015. Après une chute en 2014 (4 M€), **l'épargne brute retrouve son niveau de 2013 (20.7 M€)**, ce qui traduit une démarche de redressement. Cet excédent entre les recettes et les dépenses de fonctionnement a permis à la Ville :

- i. De faire face au remboursement de la dette en capital
- ii. De participer au financement des investissements réalisés

On notera en complément, que **le taux d'épargne brute**, résultant du rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement **remonte à 11,6 % au CA 2015** (pour un plancher à 7 %), contre 2,2 % au CA 2014 et 11 % au CA 2013.

Au total la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement a permis de dégager une capacité d'autofinancement de 21.7 M€ :

| | |
|--------------------------------------|----------------------|
| Recettes réelles de fonctionnement | 188 185 424,25 |
| - Dépenses réelles de fonctionnement | 166 447 288,14 |
| = Epargne brute | 21 738 136,11 |

ii. La capacité de désendettement :

Ce ratio théorique, qui mesure la solvabilité d'une collectivité, correspond au nombre d'années nécessaires à une collectivité pour rembourser l'intégralité de son stock de dette (encours de dette au 31/12/N), en supposant que cette dernière y affecte l'intégralité de ses capacités d'autofinancement (épargne brute).

| | |
|---------------------------------------|----------------|
| Encours de la dette au 31/12/2013 | 217 865 406,23 |
| / Epargne brute | 21 738 136,11 |
| = Capacité de désendettement : | 10,0 |

En supposant que la Ville consacre l'intégralité de son épargne brute pour rembourser son stock de dette, **sa capacité de désendettement serait de 10 années, au lieu de 49,6 ans au CA 2014** et 8,6 ans au CA 2013 (pour une alerte à 12 ans et un plafond à 15 ans).

iii. Les ressources d'investissement hors emprunts :

Trois éléments ont permis à la collectivité de dégager davantage de ressources d'investissement hors emprunt, à savoir :

- ii. la recherche de cofinancements auprès des partenaires, complétés par diverses recettes d'investissement (déconsignations, opérations pour compte de tiers, etc.)

- iii. le versement du Fonds de Compensation de la TVA relatif aux investissements de l'exercice 2013, pour 5.7 M€
- iv. la taxe d'aménagement égale à 915 K€

| | |
|---|----------------------|
| Epargne nette | 4 822 423,47 |
| + Subventions et autres recettes d'investissement | 6 724 203,91 |
| + FCTVA et Taxe d'aménagement | 6 588 581,17 |
| = Ressources d'investissement hors emprunt | 18 135 208,55 |

iv. Le besoin de financement des investissements de l'exercice :

Les dépenses d'investissements hors dette s'élèvent à 33.3 M€, ce qui traduit un besoin de financement par emprunt égal à 15.2 M€, soit un taux de financement des investissements par l'emprunt de 46%.

| | |
|--|----------------------|
| Ressources d'investissement hors emprunt | 18 135 208,55 |
| - Dépenses réelles d'investissement (hors emprunt) | 33 343 629,70 |
| = Besoin de financement des investissements de l'exercice | 15 208 421,15 |

v. L'évolution de l'endettement de la ville : le Capital Restant Dû (CRD) au 31/12, et le niveau du fonds de roulement

Avec une mobilisation d'emprunts de 37 M€ au CA 2015, emprunts souscrits antérieurement, en 2013 et 2014, pour financer le très haut niveau d'investissements réalisés sur ces 2 années, **la Ville se ré-entende en 2015 de 20.1 M€, mais reconstitue significativement son fonds de roulement, à hauteur de 21.8 M€,** qui avait été ponctionné les années précédentes.

L'encours de la dette au 31 décembre 2015 s'élève désormais à 217.9 M€ contre 197.8 M€ fin 2014.

II. ANALYSE DÉTAILLÉE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2015 ET ACTIONS MENEES

La détermination du résultat final de l'exercice 2015 pour les deux sections est la suivante :

o La section d'investissement

- Le résultat 2015 de la section d'investissement correspond au résultat de l'année, à savoir la somme des recettes constatées moins la somme des dépenses réalisées, corrigé du résultat de l'année 2014 et des restes à réaliser aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Les restes à réaliser en investissement correspondent aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au cours de l'exercice 2015.

Le tableau ci-dessous retrace les restes à réaliser d'investissement depuis le CA 2011 :

| | CA 2011 | CA 2012 | CA 2013 | CA 2014 | CA 2015 |
|--|-------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--|
| Restes à réaliser en recettes <i>dont emprunts</i> | 10 441 716.87 3 000 000.00 | 32 268 263.08 23 000 000.00 | 48 215 819.57 35 008 097.00 | 54 446 984.74 38 000 000.00 | 32 526 040.36 16 000 000.00 |
| Restes à réaliser en dépenses | 36 615 166.19 | 42 922 839.27 | 41 614 176.00 | 31 491 982.35 | 29 049 957.90 |
| Solde des reports d'investissement (recettes - dépenses) | - 26 173 449.32 | - 10 654 576.19 | 6 601 643.57 | 22 955 002.39 | 3 476 082.46 |

○ **La section de fonctionnement**

- Le résultat de fonctionnement est égal au résultat de l'année 2015 (recettes constatées – dépenses réalisées), corrigé du résultat de l'année 2014.
- Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement prévu au budget n'est pas exécuté au cours de l'exercice. En règle générale, ce dernier se termine par un « besoin de financement » en investissement et un excédent en fonctionnement, le Conseil Municipal constatant ces deux résultats au Compte administratif. Contrairement aux années précédentes, où le résultat constaté était intégré au Budget supplémentaire en juin, les résultats de l'exercice 2015 ont été repris par anticipation dès le Budget Pimitif 2016.
- La clôture de l'exercice 2015 est caractérisée par un excédent de fonctionnement et un excédent d'investissement global (après reports), d'où **un résultat final excédentaire de 4 271 749,93€**.

| | CA 2011 | CA 2012 | CA 2013 | CA 2014 | CA 2015 |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------------|
| Résultat de fonctionnement (résultat de clôture) | 26 776 044.61 | 21 303 924.97 | 14 030 432.28 | - 2 077 956.88 | 2 583 139.15 |
| + Résultat d'investissement (résultat de clôture) | - 133 339.43 | - 10 110 187.64 | - 17 667 924.30 | - 18 917 954.10 | - 1 787 471.68 |
| = Résultat de clôture de l'exercice | 26 642 705.18 | 11 193 737.33 | - 3 637 492.02 | - 20 995 910.98 | 795 667.47 |
| + Solde des reports d'investissement (recettes - dépenses) | - 26 173 449.32 | - 10 654 576.19 | 6 601 643.57 | 22 955 002.39 | 3 476 082.46 |
| = EXCEDENT FINAL | 469 255.86 | 539 161.14 | 2 964 151.55 | 1 959 091.41 | 4 271 749.93 |

L'analyse détaillée des sections de fonctionnement et d'investissement permettra de mieux appréhender les réalisations budgétaires et le sens du résultat de l'exercice.

A. ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Il convient au préalable de présenter les soldes suivants concernant la section de fonctionnement :

- **Le solde général de fonctionnement : 2.58 M€**

Après un résultat 2014 en déficit pour la 1ère fois, le résultat d'exécution de la section de fonctionnement est redevenu excédentaire en 2015 grâce à nos efforts importants : il s'établit à 4.66 M€ et couvre ainsi le déficit reporté de 2014 (-2.08 M€) d'où un excédent de clôture 2015 de 2.58 M€. Cette évolution favorable s'explique par une hausse des recettes de 5.3%, soit en valeur + 9.4 M€, corrélée à une légère diminution des dépenses de -0.15 %, soit -0.3 M€.

Ces chiffres doivent être nuancés dans la mesure où ils comprennent les opérations d'ordre (opérations relatives à la gestion du patrimoine, prévues par l'instruction budgétaire M14 et qui s'effectuent sans décaissement ou encaissement, à la différence des opérations réelles) qui sont des opérations bilanciées, et les opérations réelles, qui traduisent plus fidèlement les tendances budgétaires.

○ **Le solde des opérations réelles de fonctionnement : 21.74 M€**

Les opérations réelles de fonctionnement présentent un solde de 21.74 M€ (**épargne brute**), soit une très forte progression, de 445 % par rapport au Compte administratif 2014 (3.99 M€). Cette amélioration s'explique par une hausse des recettes réelles de 5.1 %, combinée à une baisse des dépenses réelles de -8.6 M€, soit -4.9 % par rapport au CA 2014.

| | 2014 | 2015 | Evolution |
|---|---------------------|----------------------|---------------|
| Recettes réelles de fonctionnement | 179 018 620,95 | 188 185 424,25 | 5,1% |
| Dépenses réelles de fonctionnement | 175 030 726,00 | 166 447 288,14 | -4,9% |
| Solde des opérations réelles de fonctionnement | 3 987 894,95 | 21 738 136,11 | 445,1% |

○ **Le solde des opérations courantes de fonctionnement**

Les opérations courantes correspondent au total des opérations réelles auquel on déduit les charges et produits financiers ainsi que les dépenses et recettes exceptionnelles. En 2015, le solde des opérations courantes s'élève à 17.2 M€ contre 7.9 M€ au CA 2014, soit une progression de 117,7 %.

La croissance de ce solde s'explique par une hausse des recettes de gestion courante de 1 % et par une diminution de -4 % des dépenses courantes.

| | 2014 | 2015 | Evolution |
|---|---------------------|----------------------|---------------|
| Recettes de gestion courante | 175 731 994,18 | 177 776 133,72 | 1,2% |
| Dépenses de gestion courante | 167 810 593,12 | 160 530 202,99 | -4,3% |
| Solde des opérations courantes de fonctionnement | 7 921 401,06 | 17 245 930,73 | 117,7% |

Par voie de conséquence, l'**épargne de gestion courante** augmente de 117,7 % par rapport à l'exercice précédent.

1) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 188.45 M€ (+5,3 %)

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des recettes de fonctionnement (mouvements réels et d'ordre) par chapitre budgétaire avec leur taux de réalisation par rapport aux prévisions budgétaires et leur part dans le total des recettes réelles de fonctionnement (RRF).

| Ch | Libellé | CA 2014 | Total Budget | CA 2015 | % réalisé | CA 2015 vs | Part RRF |
|----|---------|---------|--------------|---------|-----------|------------|----------|
|----|---------|---------|--------------|---------|-----------|------------|----------|

| | | | | | CA 2014 | | |
|-----|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|---------------|-------------|-------|
| 013 | Atténuation de charges | 1 571 785,15 | 1 560 751,00 | 1 678 703,43 | 107,6% | 6,8% | 0,9% |
| 70 | Prod. Serv. Dom. ventes Div. | 12 816 306,46 | 15 961 449,39 | 14 090 051,83 | 88,3% | 9,9% | 7,5% |
| 73 | Impôts et taxes | 123 975 064,40 | 128 522 422,00 | 127 898 550,79 | 99,5% | 3,2% | 68,0% |
| | <i>Dont :</i> | | | | | | |
| | Taxes foncières & d'habitation | 68 938 614,00 | 70 689 080,00 | 71 349 718,00 | 100,9% | 3,5% | 37,9% |
| | Attribution de Compensation | 43 461 031,79 | 44 220 062,00 | 42 793 869,70 | 96,8% | -1,5% | 22,7% |
| | Fonds de sol. des communes IDF | 3 755 075,00 | 3 755 075,00 | 3 755 075,00 | 100,0% | 0,0% | 2,0% |
| 74 | Dotations et participations | 33 593 567,70 | 34 683 003,38 | 30 069 739,79 | 86,7% | -10,5% | 16,0% |
| | <i>Dont :</i> | | | | | | |
| | Dotation forfaitaire (DGF) | 19 436 411,00 | 15 771 308,00 | 15 771 308,00 | 100,0% | -18,9% | 8,4% |
| | Dotation de Solidarité Urbaine | 2 557 700,00 | 2 580 719,00 | 2 580 719,00 | 100,0% | 0,9% | 1,4% |
| | Subventions et participations | 7 864 476,69 | 13 068 829,38 | 8 539 666,58 | 65,3% | 8,6% | 4,5% |
| | Compensation des exonérations (TP, TH, TF) | 2 874 760,00 | 2 699 326,00 | 2 704 491,00 | 100,2% | -5,9% | 1,4% |
| | Dot. Gén. de décentralisation | 490 611,01 | 504 341,00 | 408 985,21 | 81,1% | -16,6% | 0,2% |
| | Dotation Nationale de Péréquation | 278 627,00 | 0,00 | 0,00 | -100% | | |
| 75 | Autres Prod. de Gest. Courante | 3 775 270,47 | 4 360 329,04 | 4 039 087,88 | 92,6% | 7,0% | 2,1% |
| | Total des recettes de gestion courante | 175 731 994,18 | 185 087 954,81 | 177 776 133,72 | 96,0% | 1,2% | 94,5% |
| 76 | Produits financiers | 84 237,38 | 566 556,00 | 73 447,26 | 13,0% | -12,8% | 0,04% |
| 77 | Produits exceptionnels | 3 132 172,90 | 381 586,25 | 10 335 843,27 | 2708,7% | 230,0% | 5,5% |
| 78 | Reprises sur provisions | 70 216,49 | 0,00 | 0,00 | | -100% | |
| | Total des recettes réelles de fonctionnement | 179 018 620,95 | 186 036 097,06 | 188 185 424,25 | 101,2% | 5,1% | 100% |
| 042 | Opé. ordre transfert sections | 3 385,22 | 2 513,00 | 266 483,38 | 10604,2% | 7772,5% | |
| | Total des recettes d'ordre de fonctionnement | 3 385,22 | 2 513,00 | 266 483,38 | 10604,2% | 7772,5% | |
| | TOTAL | 179 022 006,17 | 186 038 610,06 | 188 451 907,63 | 101,3% | 5,3% | |

a) Les recettes réelles de fonctionnement : 188.2 M€ (+5,1 %)

Les recettes réelles de fonctionnement sont composées des recettes de gestion courante ainsi que des produits financiers et exceptionnels.

1. Les recettes de gestion courante : 177.8 M€ (+1,2 %)

iii. La fiscalité et l'attribution de compensation : 127.9 M€ soit 68 % des RRF

❖ L'attribution de compensation (42.8 M€) : une recette en diminution

L'attribution de compensation (AC) est versée par la Communauté d'Agglomération Est Ensemble (CAEE) pour la sixième et dernière année en remplacement de la taxe professionnelle, d'une composante de la dotation forfaitaire, et depuis 2011 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), total ensuite diminué du montant des charges nettes transférées.

De plus, en 2013, après une période transitoire de mise à disposition, la plupart des compétences issues de la définition de l'intérêt communautaire ont été définitivement transférées à la CAEE : le stade nautique M. Thorez, les bibliothèques, le conservatoire, et le développement économique.

L'attribution de compensation, d'un montant de 42.79 M€ au CA 2015, représente 22,7 % des recettes réelles de fonctionnement. Son montant définitif a été déterminé par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) du 18 novembre 2015, dont le rapport a été approuvé par le Conseil municipal du 16 décembre 2015. En effet, du fait de la perspective de changement de statut de la Communauté d'agglomération en Etablissement public territorial au 1^{er} janvier 2016 conformément à la loi NOTRE du 7 août 2015, il était nécessaire que la CLECT achève l'intégralité de ses travaux, pour déterminer les attributions de compensation définitives des villes pour l'année 2015, mais aussi pour les années 2010 à 2014. Ainsi, en 2015, les dernières évaluations des charges nettes des compétences transférées ont été finalisées, ainsi que l'évaluation de la compétence « environnement » et la correction de l'évaluation des charges nettes en matière de collecte des déchets. A l'issue de tous ces travaux, l'attribution de compensation de Montreuil a été fixée définitivement pour 2015 à 42 793 869,70€.

❖ **Les impôts locaux (taxes foncières et d'habitation), les droits de mutations et autres recettes fiscales : des recettes en progression**

- Depuis le 1^{er} janvier 2010, les impôts locaux ne comprennent plus que les **trois taxes "ménages"**, à savoir la taxe d'habitation et les taxes sur le foncier bâti et sur le non bâti. Ces recettes fiscales, d'un montant de 71.3 M€ sont caractérisées par une progression de 3,5 %, soit +2.4 M€ en valeur par rapport au CA 2014. Elles représentent toujours 56 % des recettes du chapitre 73 et 38 % des recettes réelles de fonctionnement.
A taux constants, cette progression du produit fiscal 2015 provient :
 - de l'évolution des bases d'imposition (l'assiette des impôts locaux), avec une croissance physique des bases de taxe d'habitation particulièrement dynamique en 2015 (+4 %) traduisant notamment l'évolution de la population montreuilloise ;
 - de la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, procurant une recette supplémentaire de 184 K€ en 2015 ;
 - d'une augmentation de 13 % par rapport à 2014 des rôles supplémentaires de fiscalité mis en recouvrement par les services de l'Etat.
- **La taxe additionnelle sur les droits de mutations** au titre de l'exercice 2015 s'élève à 5.3 M€ mais comprend une somme de 901 K€ encaissée en janvier 2015 sur la transaction de 2 immeubles et ayant donné lieu à un dégrèvement par les services de l'Etat au profit de l'organisme acquéreur. La Ville a donc dû rembourser ces 901 K€ en automne 2015, somme que l'on retrouve en dépenses de fonctionnement au chapitre 014 « atténuation de produits ». Pour mieux appréhender l'évolution de cette taxe entre 2014 et 2015, il convient donc d'isoler cette somme exceptionnelle, d'où un produit de 4.4 M€ correspondant à une progression de +11,5%.
- **Le Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF)** dépend de la position de la Ville par rapport à la moyenne des communes d'Ile-de-France dont la population est supérieure à 10 000 habitants. Pour rappel, ce fonds a fait l'objet d'une réforme en loi de finances 2012 avec l'abandon de l'un des quatre critères existants. Depuis cette réforme et après une baisse en 2012, le montant du FSRIF attribué à la Ville est désormais figé depuis 2013. A cet effet, sa valeur au Compte administratif 2015 est identique à celle du CA 2014, soit un montant de 3.75 M€.
- **Le Fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC)** poursuit sa progression en 2015 conformément à l'évolution de l'enveloppe nationale dévolue à ce fonds. Pour rappel, ce fonds fait l'objet de 2 flux : une recette (attribution) au compte 7325 et une dépense (prélèvement) au compte 73925, le solde net entre ces 2 flux traduisant la situation d'une collectivité, entre contributeur ou bénéficiaire. Montreuil a donc perçu une recette nette de 0.93 M€ en 2014 et de 1.2 M€ en 2015, soit une augmentation de 29,3 %. Le FPIC s'avère donc la seule dotation en croissance significative pour Montreuil.
- **Les autres recettes à caractère fiscal** d'un total de 2.84 M€, enregistrent une croissance globale de +12 % en 2015 et sont composées des produits suivants :

| Libellés | CA 2014 | CA 2015 | Variation |
|-------------------------|------------|------------|-----------|
| Droits de stationnement | 723 499,40 | 926 538,30 | +28,1% |

| | | | |
|---|---------------------|---------------------|---------------|
| Taxe sur l'électricité | 1 652 740,79 | 1 640 583,93 | -0,7% |
| Taxes de séjour | 104 780,71 | 239 495,26 | +128,6% |
| Impôts sur les spectacles | 1 266,51 | 760,00 | -40,0% |
| Taxes locale pub. ext. (Emplacements publicitaires) | 52 885,10 | 36 070,66 | -31,8% |
| TOTAL | 2 535 172,51 | 2 843 448,15 | +12,2% |

iv. Les dotations, compensations et subventions : 30.1 M€ soit 16 % des RRF

Après une diminution de -10,4 % en 2014, les recettes du chapitre 74 ont encore enregistré en 2015 une baisse importante de -10,5 %, avec un montant s'élevant à 30.1 M€ contre 33.6 M€ au CA 2014 et 37.5 M€ au CA 2013. En valeur, cela représente une perte de ressources pour la Ville de 7.4 M€ sur les 2 dernières années. Ces recettes regroupent trois catégories :

- Les dotations de l'Etat
- Les recettes de subventions (comptes 747*)
- Les compensations fiscales (comptes 748*)

❖ **Les dotations de l'Etat : 18.8 M€**

Les dotations versées par l'Etat sont en forte baisse en 2015 et cette situation inadmissible s'est encore accentuée avec une diminution globale de -17,6 % par rapport à 2014, contre -6.7 % entre 2013 et 2014. Le montant total des dotations s'élève ainsi au CA 2015 à 18.8 M€ alors qu'il était de 22.8 M€ au CA 2014 et de 24.4 M€ au CA 2013. En valeur, la Ville a donc perdu 4M€ en une seule année. Désormais, les dotations de l'Etat ne représentent plus que 10 % des recettes réelles de fonctionnement (12,8 % en 2014) et leur part ne cesse de diminuer.

Cette réduction s'explique principalement par l'effort insoutenable demandé par l'Etat aux collectivités territoriales dans le cadre de sa politique de retour à l'équilibre budgétaire.

- **La dotation forfaitaire** qui est la principale dotation versée par l'Etat n'atteint en 2015 plus que 15.8 M€ contre 19.4 M€ en 2014 et 21 M€ en 2013, soit une diminution de -19 % en une seule année et une perte en valeur de -3 665 103 euros. S'il s'agit de la sixième année consécutive de baisse de la dotation forfaitaire, l'année 2015 est marquée par la 1^{ère} ponction brutale de l'Etat sur la DGF de toutes les collectivités dans le cadre du redressement des comptes nationaux, à hauteur de 11 milliards d'euros sur les 3 années 2015 à 2017.
Ainsi, après une première perte de 1.54 M€ de dotation forfaitaire en 2014, la Ville perd à nouveau 3.67 M€ en 2015.
- **La dotation de solidarité urbaine**, dont l'objet est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées, n'évolue pour Montreuil qu'à hauteur de l'inflation (+0,9 %), pour atteindre un montant de 2.58 M€, soit 23 K€ supplémentaires au CA 2015.
- **La dotation nationale de péréquation** n'a plus été perçue par la Ville en 2015. Devenue inéligible à cette dotation en 2012, la Ville a perçu depuis une dotation de « garantie », en diminution progressive, pour s'éteindre définitivement en 2015, ce qui représente une perte de -279 K€ par rapport au CA 2014.
- **La dotation générale de décentralisation**, au titre du service communal hygiène et santé, a été notifiée à hauteur de 488 K€ en 2015 donc un montant quasiment stable par rapport à 2014 mais, contrairement aux années précédentes, l'Etat n'a versé qu'une partie de cette dotation en 2015, le solde devant être encaissé en 2016.

❖ **Les recettes de subventions : 8.5 M€**

Les subventions relatives aux activités menées par la Ville, ont enregistré une progression de 8,6 % par rapport à 2014, soit une hausse en valeur de 0.7 M€, pour atteindre 8.54 M€ au Compte administratif 2015.

Les partenaires de la Ville en matière de recettes de subventions de fonctionnement sont les suivants :

| Financeurs | CA 2014 | CA 2015 | Variation | Part 2015* |
|-------------------------------------|---------------------|---------------------|--------------|------------|
| Emplois d'avenir (Etat) | 95 106,44 | 225 970,45 | +137,6% | 2,6% |
| Autres (Etat et agences nationales) | 1 608 551,08 | 1 178 860,73 | -26,7% | 13,8% |
| Régions | 163 665,66 | 175 855,18 | +7.4% | 2,1% |
| Départements | 1 133 558,45 | 1 184 594,14 | +4.5% | 13,9% |
| Autres communes | 870,00 | 435,00 | -50,0% | 0% |
| C.C.A.S et Caisse des Ecoles | 0,00 | 213 714,06 | | 2,5% |
| Budget Com. et Fds structurels | 159 068,35 | 59 183,93 | -62,8% | 0,7% |
| Autres organismes (dont CAF) | 4 703 656,71 | 5 501 053,09 | +16,9% | 64,4% |
| TOTAL | 7 864 476,69 | 8 539 666,58 | +8,6% | |

* correspond à la part de chaque financeur dans l'ensemble de ces recettes de subventions de l'exercice 2015

Il convient de souligner que les subventions issues des autres organismes (nature 7478) proviennent essentiellement de la Caisse d'Allocations Familiales et leur hausse importante s'explique à la fois par un rattrapage de subventions au titre de 2014 versées tardivement et donc encaissées sur 2015, mais surtout par le développement des prestations municipales subventionnées, à savoir principalement les activités de centres de loisirs et les structures de la petite enfance.

❖ **Les compensations fiscales : 2.7 M€**

Les compensations fiscales sont versées par l'Etat en contrepartie des exonérations d'impôts locaux décidées au niveau national. Depuis 2007, les compensations fiscales sont votées en baisse dans chaque loi de Finances. Pour Montreuil, elles s'élèvent à 2.7 M€ au CA 2015 contre 2.9 M€ lors du précédent exercice, la baisse s'avérant partiellement amortie en 2015 grâce à la progression de la compensation des exonérations de taxe d'habitation (+15%).

Car la diminution globale de cette catégorie de recettes résulte essentiellement de la chute de la compensation au titre de l'ex-taxe professionnelle (-34%), à laquelle s'ajoute la chute de la compensation au titre de la taxe foncière (-18%), devenues variables d'ajustement de l'enveloppe normée des dotations de l'Etat aux collectivités et vouées ainsi à de fortes baisses annuelles.

v. **Les produits des services du domaine et les autres produits : 18.1 M€ soit 9,6 % des recettes réelles de fonctionnement**

Au titre des participations des usagers aux services municipaux, du produit d'exploitation du domaine de la ville et des autres produits de gestion courante (comptes imputés aux chapitres 70 et 75), la Ville a perçu en 2015 un total de 18.1 M€ qui traduit une progression de 9,3 % par rapport au CA 2014.

❖ **Les recettes des produits du domaine et ventes diverses (chapitre 70)**

Ces recettes, d'un montant de 14.1 M€ au titre de l'année 2015, enregistrent une diminution de 9,9 % par rapport au CA 2014 et représentent 7.5 % des recettes réelles de fonctionnement. Elles sont caractérisées par deux principaux blocs :

- **Les recettes de refacturation à la CAEE**, imputées aux comptes 70846 et 70876, sont relatives à toutes les charges encore supportées par la Ville au cours de la période transitoire de mise à disposition concernant les compétences transférées (refacturation des charges de personnel, des dépenses d'activité du cinéma, du stade nautique M. Thorez, de la pépinière, des bibliothèques, du conservatoire, mais aussi refacturation de la maintenance et des fluides des bâtiments transférés). Ces refacturations de charges à la CAEE sont naturellement en baisse au fur et à mesure du transfert effectif des compétences à l'agglomération et donc de la fin de la mise à disposition. Ces recettes de refacturation, qui s'élèvent à 1.99 M€ diminuent donc logiquement en 2015, de -27 % par rapport au CA 2014.
- **Les recettes des prestations rendues aux usagers**, imputées sur les natures 706*, sont en revanche en forte progression, de 21,9 % par rapport au CA 2014, et s'établissent en 2015 à 10.5 M€. Le tableau ci-dessous détaille les variations par catégorie de prestations :

| Nature | | CA 2014 | CA 2015 | Variation | Ecart |
|--------|--------------------------------------|--------------|---------------|-----------|--------------|
| 70613 | Ab.Red.Pr Enl.Déch.Ind.& Com. | 10 910,00 | 19 200,00 | 75,99% | 8 290,00 |
| 7062 | Red.&Dr.des Serv. Caract.Culturel | 545 865,09 | 576 160,70 | 5,55% | 30 295,61 |
| 70631 | A caractère sportif | 704 302,71 | 834 792,64 | 18,53% | 130 489,93 |
| 70632 | A caractère de loisirs | 24 942,00 | 17 096,00 | -31,46% | -7 846,00 |
| 7066 | Red.Dr.des Serv à Caract.Social | 4 641 326,63 | 5 421 148,60 | 16,80% | 779 821,97 |
| 7067 | Red.Dr.Serv. Péri-Scolaire Ens. | 2 685 111,30 | 3 631 745,08 | 35,25% | 946 633,78 |
| TOTAL | | 8 612 457,73 | 10 500 143,02 | 21,92% | 1 887 685,29 |

Globalement, cette augmentation importante, dont les volumes sont les plus élevés en valeur sur les prestations à caractère social (compte 7066) et sur les prestations périscolaires (compte 7067), provient de 2 principaux facteurs :

- un rattrapage d'une partie des recettes en baisse au CA 2014, du fait soit de l'encaissement tardif de ces sommes ayant donc basculé sur l'exercice 2015 (restauration scolaire notamment), soit grâce à la résolution en 2015 de difficultés conjoncturelles survenues en 2014 (logiciel des centres de santé) ;
- une progression de la fréquentation dans les activités périscolaires, surtout la restauration scolaire et les centres de loisirs.

❖ **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Le montant des autres produits de gestion courante s'établit à 4 M€ pour représenter 2,1 % des recettes réelles de fonctionnement. Ces recettes recouvrent principalement les loyers de la Ville, certaines redevances et des remboursements divers (sinistres,...) qui varient d'un exercice à l'autre.

2. Les autres recettes réelles de fonctionnement : 10.4 M€

Parmi ces recettes, on trouve les produits financiers au chapitre 76 et les produits exceptionnels imputés au chapitre 77. Globalement, ces recettes ont augmenté de 216 % par rapport au CA 2014, essentiellement du fait des cessions immobilières.

i. Les produits financiers

Ces recettes, qui proviennent principalement des intérêts relatifs aux consignations immobilières, enregistrent une baisse de 12,8 % et ne représentent que 73 K€.

ii. Les produits exceptionnels

Imputés au chapitre 77, les produits exceptionnels sont en forte augmentation, de 230 % par rapport au CA 2014 et s'élèvent à un montant de 10.3 M€ contre 3.1 M€ lors de l'exercice précédent. Cette évolution s'explique en partie par la hausse des produits divers sur opérations de gestion mais principalement par le montant élevé des cessions immobilières réalisées en 2015. En effet, elles augmentent de 448 % pour atteindre 8.95 M€ en 2015, incluant notamment la cession de l'ilot de l'église pour 5.1 M€ et celles dans la ZAC Fraternité pour 2.2 M€.

b) Les recettes d'ordre : 0.27 M€

Ces recettes fluctuent d'une année sur l'autre puisqu'elles dépendent des opérations patrimoniales comptabilisées dans l'année. Il s'agit ici de moins-values réalisées sur des cessions d'immobilisations. On retrouve ces mêmes écritures dans les dépenses d'ordre d'investissement.

2) LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 183.79 M€ (-0,1 %)

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des dépenses de fonctionnement (mouvements réels et d'ordre) par chapitre budgétaire avec leur taux de réalisation par rapport aux prévisions budgétaires et leur part dans le total des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) :

| Ch | Libellé | CA 2014 | Total Budget | CA 2015 | % réalisé | CA 2015 vs CA 2014 | Part DRF |
|--|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|--------------|--------------------|----------|
| 011 | Charges à caractère général | 43 566 026,75 | 40 051 624,68 | 35 667 352,47 | 89,1% | -18,1% | 21,4% |
| 012 | Charges de pers. & frais assim. | 109 913 753,63 | 112 610 604,00 | 110 658 719,28 | 98,3% | 0,7% | 66,5% |
| 014 | Atténuation de produits | 372 107,31 | 1 451 266,00 | 1 437 594,88 | 99,1% | 286,3% | 0,9% |
| 65 | Autres Ch. de gestion courante | 13 913 781,69 | 12 905 412,92 | 12 659 839,54 | 99,1% | -9,0% | 7,6% |
| 656 | Frais de fonctionnement des groupes d'élus | 44 923,74 | 190 000,00 | 106 696,82 | 56,2% | 137,5% | 0,1% |
| Total des dépenses de gestion courante | | 167 810 593,12 | 167 208 907,60 | 160 530 202,99 | 96% | -4,3% | 96,4% |
| 66 | Charges financières | 5 418 773,59 | 6 962 000,00 | 5 243 023,89 | 75,3% | -3,2% | 2,9% |
| 67 | Charges exceptionnelles | 1 651 359,29 | 1 393 158,40 | 674 061,26 | 48,4% | -59,2% | 0,4% |
| 68 | Dot. aux Amort. et Prov. | 150 000,00 | 37 000,00 | | | | |
| Total des dépenses réelles de fonctionnement | | 175 030 726,00 | 175 601 066,00 | 166 447 288,14 | 94,8% | -4,9% | 100,0% |
| 023 | Virement à la section d'inv. | | 230 479,96 | | | | |
| 042 | Opé. ordre transfert sections | 9 033 388,60 | 8 129 106,82 | 17 343 523,06 | 213,4% | 92,0% | |
| Total des dépenses d'ordre de fonctionnement | | 9 033 388,60 | 8 359 586,78 | 17 343 523,06 | 207,5% | 92,0% | |
| TOTAL | | 184 064 114,60 | 183 960 652,78 | 183 790 811,20 | 99,9% | -0,1% | |

a) Les dépenses réelles de fonctionnement : 166.4 M€ (-4,9 %)

Les dépenses réelles de fonctionnement sont composées des charges de gestion courante, des charges financières et exceptionnelles. Grâce notamment à nos efforts de gestion, elles diminuent de -4,9 % par rapport au Compte administratif 2014 pour s'établir à 166.4 M€, soit une baisse en valeur de 8.6 M€.

1. Les dépenses de gestion courante : 160.5 M€ (-4,3 %)

Par rapport au Compte administratif 2014, elles diminuent de -4,3 %, soit en valeur 7.3 M€. Cette évolution s'explique principalement par la réduction importante des charges à caractère général (-18,1 %).

i. Les charges de personnel : 110.7 M€ soit 66,5 % des DRF

Pour la 1^{ère} année, les charges de personnel, qui sont imputées sur le chapitre 012, sont quasiment stables puisqu'elles ne progressent que de 0,7 % par rapport au CA 2014.

Cette évolution s'explique en partie par les facteurs suivants :

En 2015, la Ville de Montreuil a poursuivi la modernisation de son administration et tout particulièrement de ses fonctions ressources qui ont pour mission d'accompagner l'ensemble des directions de la collectivité en leur mettant à disposition les ressources dont elles ont besoin.

L'objectif de cette dynamique de modernisation est d'améliorer les conditions de travail des agents tout en rendant un meilleur service aux usagers du service public mais également aux services de la collectivité, en tant qu'usagers internes. Dans cette période de contrainte budgétaire, l'enjeu est également de rendre un service public plus efficient et mieux optimisé, en termes de coûts directs et d'allocation des ressources.

A ce titre, l'ensemble des directions ressources (finances, administration générale, ressources humaines, systèmes d'information et d'innovation numérique, modernisation, évaluation et organisation et direction des bâtiments) ont poursuivi l'amélioration de l'animation des fonctions dont elles ont la charge ainsi que l'évolution de leurs outils.

Le travail engagé en matière d'animation de leurs fonctions s'est traduit par l'actualisation ou la mise en place de procédures et guides internes, de rencontres avec les directions « usagers » afin d'encourager la transversalité de l'organisation. Par exemple, la direction des systèmes d'information et de l'innovation numérique a engagé un cycle de rencontres avec l'ensemble des directions et services afin de connaître leur besoin et d'expliquer le fonctionnement en mode projet.

En matière d'outils informatiques, si depuis la création de la DS2IN en 2013, plusieurs logiciels ont été acquis ou développés à la Ville, l'année 2015 a vu l'ensemble de ses logiciels transversaux évoluer, que ce soit sur les fonctions ressources (finances, nouvel applicatif déployé dès le 1^{er} janvier 2016 ; ressources humaines, basculement vers un outil plus moderne engagé en 2016, courrier, étude de faisabilité, conseil municipal, dématérialisation de l'ensemble des documents) ou encore en matière de politique opérationnelle (éducation et enfance, avec un outil visant à suivre la fréquentation, centres médicaux de santé, associations...). La collectivité a pour objectif de poursuivre un développement d'outils mettant à disposition des e-services pour les usagers afin de faciliter l'accès aux prestations. En 2015, le budget de la DS2In, au service de ces projets de modernisation, s'est élevé à 3,5M€.

En matière d'outils de gestion, la collectivité s'est dotée d'un certain nombre de tableaux de bord afin de mieux suivre sa gestion et de pouvoir ainsi disposer de tableaux de pilotage stratégiques d'aide à la décision.

En matière de ressources humaines, la collectivité a mis en place une procédure dématérialisée d'entretien professionnel annuel, et une refonte complète des fiches de poste de l'ensemble de la collectivité.

2- La politique sociale et de santé à destination des agents municipaux

Ainsi, en 2015, le budget alloué pour la Politique Sociale a été de 2 787 000 €, avec notamment

1 500 000 € pour les Titres Restaurant, 80 000 € pour la Prévoyance, ou encore 160 000 € pour

la mutuelle, ce qui représente un montant annuel de 1130 € par agent

Le travail sur le document unique visant à prévenir les risques de santé au travail se poursuit en collaboration avec le CIG. Elle s'accompagne d'une politique de formation et de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences qui prend en compte les évolutions des métiers ainsi que le parcours des agents.

3- La masse salariale et l'évolution des effectifs n'a varié que de 0,7 %

En matière de ressources humaines, le pilotage fin de la masse salariale a permis de faire baisser le coût de la masse salariale.

Les principales variations budgétaires représentant une augmentation sur l'exercice 2015 ne sont pas imputables à la collectivité seule. On parle de « dépenses adressées » par l'État, qui sont de l'ordre de + **2.690.000 € (soit 2,42%) en 2015**. Elles se répartissent de la façon suivante :

- Les revalorisations du SMIC et des bas salaires qui impliquent une répercussion automatique sur le bas de grille de la fonction publique (calcul réalisé suite à l'annonce gouvernementale du mois de janvier, +0.8 % soit un montant de + **50.000** sur le budget 2015).
- La mise en œuvre de la loi Sauvadet dans le cadre de la déprécarisation de l'emploi dans la fonction publique (mise en stage de 4 agents sur 2015 pour un coût de **8.000 €**, dans le cadre du plan pluriannuel adopté par la ville de Montreuil).
- Les revalorisations catégorielles : l'attribution de points d'indice aux agents de catégorie C et de plusieurs échelons de catégorie B, le coût sur l'année 2015 est évalué à **500.000 €**
- L'augmentation des taux annuels de cotisations sociales ont eu également des conséquences sur la masse salariale 2015 (entre 2014 et 2015 : +0.10 % part employeur / IRCANTEC + 0.10 % part employeur, soit + **100.000 €**) des fonctionnaires territoriaux et agents non titulaires.
- L'augmentation des remboursements des transports (évolution tarifaire annuelle des titres de transports + **2.000 € sur 2015**)
- La mise en place des rythmes scolaires (le coût sur l'année 2015 s'élève à + **1.500.000 €**)

- A noter également l'effet mécanique du GVT (glissement vieillesse technicité) pour un montant de **530.000 €** soit 0.47 % du CA de la masse salariale 2015

Les mesures de gestion internes, portant principalement sur les effectifs, ont, elles, permis de compenser cette hausse, en représentant -1 760 583€ d'économie.

Les emplois permanents (82,14 % de la masse salariale) restent stables, néanmoins le maintien de l'équilibre budgétaire entre 2014 et 2015 a nécessité des efforts importants suite à l'accroissement des effectifs au deuxième semestre 2014 (+61 postes pour la mise en œuvre des rythmes scolaires et +16 postes pour l'ouverture du groupe scolaire Hessel Zéfirottes). Ces efforts ont porté principalement sur l'emploi non permanent (saisonniers, vacataires, renforts, au total) et ont contribué au fléchissement de la courbe des effectifs à compter du 2^e semestre 2015, permettant ainsi le retour à une moyenne équivalent temps plein quasiment similaire à l'année 2014 (représentant + 2 postes au tableau des effectifs), soit 2648 ETP (-15 ETP en moyenne par rapport à 2014).

Le seul poste qui a augmenté sensiblement concerne les remplaçants (montant de la masse salariale en 2015 : **7.838.378 €**), avec + 9 ETP par rapport à 2014.

4- Le dialogue social

La Municipalité a souhaité engager en 2015 un dialogue social dense et de qualité qui s'est traduit par l'organisation de nombreuses réunions afin de mettre en place un dialogue social courant (réunions mensuelles), une préparation des instances, et un cycle de négociation afin qu'organisations syndicales et agents puissent disposer de l'ensemble des informations nécessaires à leur compréhension de la situation.

ii. Les charges à caractère général : 35.7 M€ soit 21 % des DRF

A titre de rappel, les « Charges à caractère général » regroupent toutes les dépenses "usuelles", à savoir les achats, les fluides, les locations mobilières et immobilières, les rémunérations des délégataires de service public, les entretiens et réparations, les assurances, les dépenses de formation, les honoraires, les publications, les frais d'affranchissement et de télécommunications, les cotisations, les frais de gardiennage, etc.

Les charges à caractère général ont fortement diminué, de -18,1 % par rapport au Compte administratif 2014, soit en valeur une baisse de -7.9 M€, ce qui constitue un effort très important de recherche d'économies par tous les services, dans de nombreux domaines.

Si presque tous les postes de dépenses de ce chapitre enregistrent une diminution, on peut citer les principales baisses suivantes :

- la plus grande baisse en volume (-1.5 M€) concerne les reversements de recettes encaissées par la Ville pour le compte de la CAEE, En effet, il ne subsiste en 2015 plus que 2 types de recettes à reverser à la CAEE, à savoir les recettes en provenance des usagers concernant le stade nautique et le conservatoire ;
- les contrats de prestations de service avec les entreprises, tous domaines confondus, diminuent au total de -1.2M€, grâce aussi en partie aux négociations favorables menées sur les coûts des prestations ;
- les fluides enregistrent globalement une baisse de -0.96 M€ par rapport au CA 2014, notamment sur l'électricité, malgré les hausses nationales de tarifs ;
- les autres postes de charges en baisse significative sont les honoraires (-0.3 M€), les achats de fournitures (-0.4 M€), les autres services extérieurs (-0.8 M€), les études (-0.3 M€) ou encore les frais divers de publications (-0.2 M€).

iii. **Les autres charges de gestion courante : 12.8 M€ soit 7,7 % des DRF**

Ces dépenses sont regroupées au sein des chapitres 65 et 656, et correspondent aux diverses participations de la collectivité : contingents et participations obligatoires, contingent du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), subventions de fonctionnement aux associations, au CCAS et à la Caisse des écoles, les indemnités aux élus ainsi que les frais de fonctionnement des groupes d'élus.

Les charges du chapitre 65 enregistrent une baisse de -9 % pour s'établir à 12.7 M€, soit en valeur une diminution de 1.25 M€. Si nous avons souhaité préserver la subvention au CCAS au même niveau qu'en 2014, en revanche les subventions aux associations diminuent globalement de -13 % ce qui constitue un effort difficile pour tous nos partenaires associatifs. En outre, les contingents versés à la brigade des sapeurs pompiers enregistrent une diminution importante, de -15 % par rapport au CA 2014.

2. **Les autres dépenses réelles de fonctionnement : 5.9 M€ (-18 %)**

Ces dépenses sont composées des charges financières et des charges exceptionnelles, qui enregistrent chacune une diminution par rapport au CA 2014.

i. **Des frais financiers, encore en baisse**

Les frais financiers, c'est-à-dire essentiellement les intérêts de la dette, mandatés au chapitre 66, s'élèvent à 5.2 M€ au Compte administratif 2015. Malgré le ré-endettement de la Ville lié au financement des lourds investissements de 2013 et 2014, les charges financières continuent à baisser, de -3,2 % par rapport au CA 2014, soit en valeur une réduction de 176 K€. Les frais financiers représentent désormais seulement 2,9 % des dépenses réelles de fonctionnement.

L'encours de la dette est constitué au 31/12/2015 de 46 % de taux fixes et 54 % de taux indexés. Cette stratégie de recours aux prêts à taux indexés revêt tout son sens dans un contexte de baisse des taux de marché que l'on observe depuis quelques années. Ainsi, la Ville a systématiquement arbitrée les contrats multi-index vers la référence de périodicité la plus courte, à savoir la moins chère : Eonia (ou dérivé) plutôt qu'Euribor, Euribor1 ou 3 mois plutôt que 6 et 12 mois.

| TYPE DE TAUX | 2015 | 2014 |
|------------------------------------|------|------|
| TAUX FIXE | 42% | 45% |
| EURIBOR03M | 37% | 33% |
| EONIA | 10% | 8% |
| EURIBOR01M | 3% | 4% |
| TAG03M | 3% | 4% |
| Taux fixe soumis à Libor USD 7% | 4% | 6% |

L'encours de dette à fin 2015 se caractérise par un taux d'intérêt moyen relativement bas : 2,4 %. Ce taux moyen est en diminution par rapport aux années antérieures (2,6 % en 2014), conséquence des niveaux de taux bas sur les marchés et fruit d'un travail de gestion active de la dette.

| | |
|--------------------------------|----------------|
| Encours | 217 865 |
| Nombre d'emprunts | 92 |
| Taux actuariel résiduel | 2,43 % |
| Durée résiduelle | 11 ans 09 mois |
| Duration résiduelle | 06 ans 00 mois |
| Vie moyenne résiduelle | 06 ans 03 mois |

L'encours de dette bénéficie ainsi en majeure partie d'un taux inférieur à 2 % (56 %), 22 % de l'encours est positionné sur des taux compris entre 2 % et 3 %. Les 22% restant présentent des taux compris entre 3 et 5 %.

| TRANCHES DE TAUX | 2015 | 2014 |
|-----------------------|------------|------------|
| taux < 4.00% | 22% | 28% |
| 3.00% < taux <= 4.00% | 13% | 16% |
| 2.00% < taux <= 3.00% | 9% | 16% |
| taux <= 2.00% | 56% | 41% |

ii. Les charges exceptionnelles

Les dépenses exceptionnelles (chapitre 67) sont par définition non récurrentes d'une année à l'autre. D'un montant constaté de 0.7 M€, elles comprennent principalement des annulations de titres de recettes sur exercices antérieurs, des bourses et prix et diverses charges exceptionnelles. En 2015, elles ont diminué de -59 % par rapport au Compte administratif 2014.

b) Les dépenses d'ordre : 17.3 M€ (+92 %)

Les dépenses d'ordre de fonctionnement correspondent aux dotations aux amortissements, à la valeur nette comptable des immobilisations cédées, et aux plus-values sur cessions. Ces dépenses d'ordre progressent de 92 % par rapport au CA 2014.

B. ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le **solde d'exécution** de la section d'investissement, qui correspond à la différence entre les titres émis (recettes) et les mandats de paiement effectués (dépenses) au cours de l'exercice, présente un excédent de 17.1 M€.

Le **résultat final** de la section d'investissement, correspond à l'addition du solde d'exécution, du résultat 2014 reporté (soit -18.9 M€) et du solde des restes à réaliser (recettes - dépenses = +3.5 M€). Il est égal à 1 688 610.78€.

En 2015, il n'y a pas de besoin de financement en section d'investissement dans la mesure où le résultat final de cette section est excédentaire.

1) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 83 M€

Les recettes d'investissement (mouvements réels et d'ordre) s'élèvent à 82 999 614.20€ soit une baisse de -1,9 %.

Elles sont présentées dans le tableau ci-dessous avec les parts de chaque chapitre dans les recettes réelles d'investissement (RRI) :

| Ch | Libellé | CA 2014 | Total Budget | CA 2015 | % réalisé | CA 2015 vs CA 2014 | Part RRI |
|----|-------------------------------|--------------|---------------|---------------|-----------|--------------------|----------|
| 13 | Subventions d'investissement | 6 336 320,61 | 24 125 472,36 | 5 664 239,38 | 23,48% | -10,61% | 11,26% |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 35 008 | 65 600 000,00 | 37 000 000,00 | 56,40% | 5,69% | 73,54% |

| | | | | | | | |
|---|--|---------------|----------------|---------------|---------|---------|---------|
| | (hors 165) | 097,00 | | 0 | | | |
| 20 | Immobilisations incorporelles (sauf 204) | 750,00 | 0,00 | 0,00 | | | |
| 21 | Immobilisations corporelles | 325 389,68 | 0,00 | 303 373,54 | | -6,77% | 0,60% |
| 23 | Immobilisations en cours | 0,00 | 0,00 | 0,00 | | | |
| Total des recettes d'équipement | | 41 670 557,29 | 89 725 472,36 | 42 967 612,92 | 47,89% | 3,11% | 85,40% |
| 10 | Dot., fonds divers et réserves | 7 022 093,79 | 6 969 278,00 | 6 588 581,17 | 94,54% | -6,17% | 13,10% |
| 106 | | 11 066 | | | | | |
| 8 | Excédents de fonct capitalisés | 280,73 | 0,00 | 0,00 | | | |
| 165 | Dépôts et cautionnements reçus | 2 020,00 | 0,00 | 5 236,20 | | 159,22% | 0,01% |
| 27 | Autres Immo. Financières | 773 898,40 | 754 770,45 | 694 660,85 | 92,04% | -10,24% | 1,38% |
| 024 | Produits cessions d'immobilisat° | | 8 133 098,86 | | | | |
| Total des recettes financières | | 18 864 292,92 | 15 857 147,31 | 7 288 478,22 | 45,96% | -61,36% | 14,49% |
| 454 | Total des opé pour le compte de tiers | 174 639,37 | 694 958,38 | 56 693,94 | 8,16% | -67,54 | 0,11% |
| Total des recettes réelles d'investissement | | 60 709 489,58 | 105 582 619,67 | 50 312 785,08 | 47,65% | -17,13% | 100,00% |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | | 230 479,96 | | | | |
| 040 | Opé d'ordre de transfert entre sections | 9 033 388,60 | 8 129 106,82 | 17 343 523,06 | 213,35% | 91,99% | |
| 041 | Opé patrimoniales | 14 837 873,00 | 15 400 000,00 | 15 400 000,00 | 100% | 3,79% | |
| Total des recettes d'ordre d'investissement | | 23 871 261,60 | 23 759 586,78 | 32 743 523,06 | 137,81% | 37,17% | |
| TOTAL | | 84 580 751,18 | 129 342 206,45 | 82 999 614,2 | 64,17% | -1,87% | |

a) Les recettes réelles d'investissement : 50.3 M€ (-17,1 %)

Les recettes réelles d'investissement enregistrent une diminution de -10.4 M€, avec un montant constaté de 50.3 M€ au Compte administratif 2015 contre 60.7 M€ pour l'exercice précédent.

1. Les emprunts et dettes assimilées : 37 M€

Les recettes émises au chapitre 16 ont augmenté à hauteur de 2 M€, pour s'élever au CA 2015 à 37 M€ contre 35 M€ au CA 2014. En effet, au regard des besoins de trésorerie, 37 M€ d'emprunts ont été mobilisés en 2015, correspondant aux contrats de prêts signés fin 2014 pour financer le très haut niveau des investissements 2014 (56 M€) et qui restaient à encaisser. En conséquence, la Ville se ré-entende en 2015 de 20.1 M€, l'encours de la dette au 31 décembre 2015 s'élevant désormais à 217.9 M€ contre 197.8 M€ fin 2014.

Les principaux prêteurs de la Ville sont les suivants :

| PRÊTEUR | 2015 | 2014 |
|----------------------------|------|------|
| Caisse Française Fin.Local | 28% | 29% |
| CAISSE D'EPARGNE IDF PARIS | 22% | 20% |
| CDC | 17% | 20% |
| CREDIT AGRICOLE CRM PARIS | 13% | 12% |
| LA BANQUE POSTALE | 7% | 5% |
| CREDIT FONCIER DE FRANCE | 4% | 5% |
| Autres prêteurs | 10% | 9% |

2. Les dotations et fonds propres : 6.6 M€ (-6,2 %)

Le chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » se compose, en dehors de l'affectation au financement de l'investissement 2013 (compte 1068), du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) et de la Taxe d'aménagement.

Ces deux recettes ont diminué en 2015:

- Le **FCTVA** correspond au remboursement partiel par l'Etat de la TVA payée par la collectivité sur les investissements éligibles, réalisés 2 ans auparavant c'est-à-dire en 2013. Cette recette est en baisse de -5 % par rapport au CA 2014 (6 M€), mais reste néanmoins à un haut niveau (5,7 M€) du fait des investissements très importants réalisés en 2013.
- La **taxe d'aménagement**, dont la Ville ne maîtrise pas le recouvrement, est caractérisée par une diminution de -11,8 %, pour un montant constaté au CA 2015 de 0.9 M€ contre 1 M€ en 2014.

3. Les subventions d'investissement : 5.7 M€ (-10,6 %)

Parmi les subventions d'investissement (chapitre 13), on distingue d'une part des subventions perçues sur les projets d'investissement de la part des principaux financeurs que sont l'Etat, la Région, le Département, la CAEE, ou divers organismes comme la Caisse d'Allocations Familiales, et d'autre part les amendes de police et les recettes des programmes d'aménagement d'ensemble (PAE). Dans l'ensemble, le chapitre 13 enregistre une baisse de -10.6 % par rapport au Compte administratif 2014, passant de 6.3 M€ en 2014 à 5.7 M€ au CA 2015, soit en valeur une diminution de 672 K€.

Les participations encaissées par la Ville dans le cadre des Programmes d'Aménagement d'Ensemble (PAE) s'établissent au CA 2015 à 2.3 M€ contre 2.7 M€ au CA 2014, soit une variation de -12 %.

Parmi les autres subventions d'investissement, il convient de souligner la forte baisse des amendes de police reversées par l'Etat à la Ville, qui passent de 983 K€ au CA 2014 à 526 K€ au CA 2015, soit une diminution de -46,6 %. Leur montant s'avère plutôt fluctuant d'une année sur l'autre, à la fois parce que le calcul de cette recette varie en fonction du volume des contraventions des années précédentes, mais aussi parce l'Etat ponctionne chaque année en loi de Finances une partie variable de ces amendes de police, avant de les reverser aux villes.

4. Les autres immobilisations financières : 0.7 M€ (-10 %)

Les autres immobilisations financières ont diminué pour s'établir à 695 K€ contre 774 K€ au CA 2014 et correspondent principalement à des déconsignations immobilières.

5. Les opérations pour compte de tiers : 57 K€ (-67 %)

L'essentiel de ces recettes provient de remboursements par les propriétaires de travaux effectués par la Mairie sur des bâtiments en péril. Ces remboursements reculent au CA 2015 de -67 % par rapport au CA 2014.

b) Les recettes d'ordre : 32.7 M€ (+37 %)

Les recettes d'ordre d'investissement se composent des amortissements, des sorties de l'actif comptable des biens cédés et des plus-values réalisées sur les cessions, toutes ces écritures représentant des contreparties comptables des dépenses d'ordre de fonctionnement

S'y ajoutent les écritures relevant uniquement de la section d'investissement, au chapitre 041, qui sont égales en recettes et en dépenses.

2) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 65.9 M€ (-23.2 %)

Les dépenses d'investissement s'élèvent pour l'exercice 2015 à 65 925 825.72 €, avec une diminution de -23,2 % par rapport au CA 2014.

Elles sont composées des dépenses réelles pour la somme de 50 259 342.34 €, et des dépenses d'ordre pour 15 666 483.38 €.

Ces dépenses sont présentées dans le tableau ci-dessous avec les parts de chaque chapitre dans les dépenses réelles d'investissements (DRI) :

| Ch | Libellé | CA 2014 | Total Budget | CA 2015 | % réalisé | CA 2015 vs CA 2014 | Part DRI |
|---|--|---------------|---------------|---------------|-----------|--------------------|----------|
| 20 | Immobilisations incorporelles (sauf 204) | 2 699 109,40 | 8 928 548,63 | 2 576 685,48 | 28,9% | -4,5% | 5,1% |
| 204 | Subventions d'équip. versées | 6 682 493,59 | 9 027 010,34 | 3 250 889,12 | 36% | -51,4% | 6,5% |
| 21 | Immobilisations corporelles | 21 720 151,64 | 33 571 972,04 | 16 694 385,99 | 49,7% | -23,1% | 33,2% |
| 23 | Immobilisations en cours | 23 275 059,40 | 16 558 920,18 | 9 842 719,06 | 59,4% | -57,7% | 63,9% |
| Total des dépenses d'équipement | | 54 376 814,03 | 68 086 451,19 | 32 364 679,65 | 47,5% | -40,5% | 64,4% |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | | 24 969,00 | 24 969,00 | 100% | | |
| 13 | Subventions d'investissement | 25 000,00 | 342 636,00 | 183 328,00 | 53,5% | 633,3% | 0,4% |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 15 279 186,44 | 25 801 940,00 | 16 924 792,64 | 65,6% | 10,8% | 33,7% |
| 26 | Part. & Cré. Ratt. à des Part. | 989 000,00 | 494 500,00 | 494 500,00 | 100% | -50,0% | 1,0% |
| 27 | Autres Immo. Financières | 213 730,40 | 211 711,00 | 205 710,85 | 97,2% | -3,8% | 0,4% |
| Total des dépenses financières | | 16 506 916,84 | 26 875 756,00 | 17 833 300,49 | 66,4% | 8,0% | 35,5% |
| 4541 | Total des opé pour le compte de tiers | 105 791,89 | 754 490,54 | 61 362,20 | 8,1% | -42% | 0,1% |
| Total des dépenses réelles d'investissement | | 70 989 522,76 | 95 716 697,73 | 50 259 342,34 | 52,5% | -29,2% | 100,0% |
| 040 | Opé d'ordre de transfert entre sections | 3 385,22 | 2 513,00 | 266 483,38 | 10604,2% | 7772,0% | |
| 041 | Opé patrimoniales | 14 837 873,00 | 15 400 000,00 | 15 400 000,00 | 100% | 3,8% | |

| | | | | | | |
|---|----------------------|-----------------------|----------------------|--------------|---------------|--|
| Total des dépenses d'ordre d'investissement | 14 841 258,22 | 15 402 513,00 | 15 666 483,38 | 101,7% | 5,6% | |
| TOTAL | 85 830 780,98 | 111 119 210,73 | 65 925 825,72 | 59,3% | -23,2% | |

a) Les dépenses réelles d'investissement : 50.3 M€ (-29,2 %)

1. Le programme d'investissement (dépenses d'investissement hors dette) : 33.3 M€

Les dépenses d'équipement « stricto sensu » qui comprennent les études, les acquisitions, les travaux ainsi que les subventions versées, diminuent très fortement, de -40.5 % soit en valeur une baisse de 22 M€, pour s'établir 32.4 M€ au CA 2015 contre 54.4 M€ au CA 2014 et 55.1 M€ au CA 2013.

Parmi les différents chapitres qui composent les dépenses d'équipement, on constate que toutes les catégories d'immobilisations sont en diminution entre 2014 et 2015.

A ces dépenses d'équipement s'ajoutent d'autres investissements, à savoir les participations au capital de l'Agence France Locale dont la Ville est membre (chapitre 26), des immobilisations financières (chapitre 27) qui correspondent à des consignations de terrains ou propriétés, et enfin les opérations pour compte de tiers (chapitre 45) recouvrant des travaux effectués d'office par la Ville dans le cas de périls.

Au total, avec un programme d'investissement réalisé à hauteur de **33.3 M€** en 2015, la Ville retrouve un niveau d'investissement soutenable, dans le respect des capacités financières de la Ville et conforme aux objectifs fixés par notre équipe municipale.

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice 2015 sont les suivants :

- **6.5 M€** de dépenses ont été réalisées en 2015 en faveur du **domaine scolaire**. Concernant les grosses opérations 6.3 M€ ont été utilisés pour l'école relais « La Poste » qui a hébergé l'école maternelle Jean Jaurès suite aux désordres occasionnés par les travaux de l'hôpital de jour, 0.65 M€ ont été employés aux travaux d'accessibilité des écoles Paul Bert, Guy Moquet, Henri Wallon et Marcellin Berthelot, 1.8 M€ ont permis de régler le solde des travaux des opérations Hessel Zefirottes et Voltaire Héritier. De plus 0.2 M€ ont été employés à la réfection des cours d'écoles comme pendant les congés d'été. Les travaux et études d'aménagements divers en vue de la rentrée scolaire de septembre 2015 et des gros entretiens ont atteint la somme de 2.6 M€ en 2015.
- **Les espaces publics** (hors PRUS) ont nécessité **7.1 M€** de dépenses en 2015. Cette somme se répartit entre les travaux d'aménagement de mobilité durable pour 1.6 M€, les travaux d'investissement et de gros entretien de la voirie pour 1.4 M€, 0.1 M€ pour l'entretien de l'éclairage public et de la signalisation tricolore et encore 0.5 M€ pour l'entretien des espaces verts. Enfin la somme de 0.3 M€ a été consacrée à l'entretien des cimetières.
- Le **sport** a représenté **2.7 M€** en 2015. Cette somme a été consacrée en grande partie aux travaux de remise en service du complexe Arthur Ashe suite à l'incendie du mois de mars 2015, aux travaux de réfection des stades pour 1.2 M€, aux travaux de réfection du terrain de boule André Blain pour 0.2 M€ et à la poursuite des travaux de construction du gymnase Diderot 2 pour 0.5 M€.
- La poursuite des réalisations du **PRUS Bel Air** a atteint **3.1 M€** en 2015 dont 1.5 M€ pour les aménagements d'espaces publics, 0.8 M€ pour la continuité des travaux de restructuration de l'espace 18 (CLEC) et la création de l'espace 40 (maison de quartier des grands pêcheurs), 0.3 M€ pour le relogement provisoire de l'antenne de quartier et 0.4 M€ pour la réalisation de la structure du château d'eau du Bel Air.

- Concernant le **PRUS La Noue** les études et les premiers travaux engagés ont représenté la somme de 0.8 M€ pour 2015
- Les structures **petite enfance** (crèches, multi accueil et relais) ont représentées 1.3M€ en 2015. Le solde des travaux de la crèche Nelson Mandela se montent à 0.673M€ et les travaux de restructuration et extension de la crèche Ethel Rosenberg se montent eux à 0.335M€. Les travaux d'entretien courant de ces structures ont nécessité en 2015 la somme de 0.2M€.
- Concernant la **ZAC Fraternité**, conformément aux traités de concession, la ville a versé en 2015 à la CAEE une participation de 1.6 M€ ainsi que 1.25 M€ de participation à la Sem Sequano pour la participation à l'équilibre de l'opération **Quartier de la Mairie**.
- Dans le domaine **immobilier**, 2.9 M€ ont été investis en 2015. Principalement 2.1 M€ pour les réserves foncières et 0.2 M€ pour les démolitions.
- Les **surcharges foncières** versées aux bailleurs sociaux dans le cadre des opérations de logements se montent à la somme de 0.2 M€ en 2015.
- 1.3 M€ ont été investis dans les travaux en faveur de l'**énergie** concernant principalement les travaux d'entretien pour 0.6 M€, le désamiantage des chaufferies pour 0.1 M€, les travaux de mise en conformité et d'économie d'énergie pour 0.3 M€.
- Les **systèmes d'information municipaux** (logiciels métiers, réseaux, téléphonie, matériel informatique) ont nécessité la somme de 1 M€. Cette somme a été principalement consacrée aux tableaux numériques des écoles élémentaires pour 0.4 M€, 0.3 M€ pour les postes de travail informatiques de l'administration.

2. Les emprunts et dettes assimilées : 16.9 M€ (+10,8 %)

Le remboursement du capital de la dette existante (annuité de l'exercice), imputé sur le chapitre 16, s'élève au CA 2015 à 16 915 713 €, contre 15 268 348 € lors du précédent exercice, et progresse de façon significative, traduisant le ré-endettement de la Ville.

Il convient de rappeler que malgré son endettement, la Ville de Montreuil bénéficie d'une dette structurellement saine, ainsi que le démontrent les caractéristiques de la dette, présentées ci-après selon la classification des risques établie par la Charte Gissler (ou charte de bonne conduite).

La Ville de Montreuil n'a dans son portefeuille aucun emprunt dit « toxique ».

La classification des prêts de la Ville de Montreuil s'établit comme suit au 31 décembre 2015,

| Classification selon la charte GISSLER | Capital restant dû | Nombre de contrats | Part du capital restant dû |
|--|--------------------|--------------------|----------------------------|
| 1A | 210,915 M€ | 89 | 96,81% |
| 4B | 6,949 M€ | 2 | 3,19% |
| TOTAUX | 217,865 M€ | 91 | 100% |

b) Les dépenses d'ordre : 15.7 M€ (+5,6 %)

Les dépenses d'ordre d'investissement sont composées des éléments suivants :

- Contrepartie comptable des recettes d'ordre de fonctionnement, les moins-values réalisées sur des cessions d'immobilisations au cours de l'exercice 2015, pour un montant de 266 K€.
- Les écritures qui relèvent uniquement de la section d'investissement (opérations patrimoniales), au chapitre 041, égales en recettes et en dépenses.

III. RESULTATS A AFFECTER

A l'issue de cette présentation, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les décisions suivantes :

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement comme suit :
 - en dépenses d'investissement : - **29 049 957,90 €**
 - en recettes d'investissement : + **32 526 040,36 €**

- Arrête les résultats suivants du compte administratif 2015 (résultat de clôture) :
 - un excédent de fonctionnement de : **2 583 139,25 €**
 - un déficit d'investissement de : - **1 787 471,68 €**
 - soit un excédent total de : **795 667,47 €**

- Affecte le résultat d'exploitation (résultat de la section de fonctionnement) comme suit :
 - Excédent reporté en section de fonctionnement (recette chapitre 002), de **2 583 139,15 €**

- Affecte le résultat d'investissement (résultat de la section d'investissement) comme suit :
 - Déficit reporté en section d'investissement (dépense chapitre 001), de **1 787 471,68 €**